quelle entreprise de l'ouest du Canada concluerait un accord avec des industriels japonais sans de sérieuses assurances quant à son avenir? Actuellement, nos activités d'exploration et d'exploitation pétrolières sont limitées. Prenons le cas d'une entreprise canadienne opérant dans la mer du Nord ou ailleurs par l'intermédiaire d'une filiale et en association avec des entreprises étrangères. Mettra-t-elle ses projets en application sans savoir ce que l'avenir sera? N'oubliez pas que jusqu'à présent ces entreprises ont été laissées dans l'expectative par le bill C-259 et, qui pis est, par le Livre blanc qui l'a précédé. Le ministre a déclaré avoir l'intention de retarder les mauvais jours jusqu'en 1975. Si j'étais un chef d'entreprise canadien envisageant de prendre de l'expansion outremer, je resterais au Canada. Il faut que le ministre prenne une décision rapide. On ne peut attendre jusqu'en 1975. C'est absolument inepte. Combien d'entreprises ont déjà transféré leur siège social?

• (1610)

L'hon. M. Turner: Nommez-les.

L'hon. M. Lambert: Il y en a eu quelques-unes et les nommer ne servirait à rien car lorsqu'elles auront pris la décision de déménager il sera impossible au ministre ou à quiconque de demander chapeau bas à un conseil d'administration de bien vouloir revenir. C'est un domaine où il nous faut être compétitifs et entrer en concurrence sans handicap et même avec l'avantage. Simplement parce que quelqu'un a déclaré qu'il fallait une certaine justice fiscale et qu'un ministériel a dit qu'un dollar est un dollar, on décide d'imposer les entreprises avant qu'elles aient reçu leur argent, sans que la législation du pays où elles opèrent autorise une remise sur leurs investissements, malgré que les entreprises canadiennes ne possèdent que des intérêts minoritaires et ne peuvent rapatrier leur argent, et bien qu'elles soient obligées de déclarer cet argent comme revenu imposable. Quelle sorte de politique destructive est-ce là?

Ce budget me déçoit. J'attendais beaucoup du ministre après avoir entendu certaines déclarations de sa part exprimant ce que j'avais espéré que serait son attitude c'est-à-dire qu'il admettrait que notre économie fonctionne grâce à des stimulants, qu'il faut l'encourager et lui laisser sentir que le gouvernement est derrière elle et non sur son dos. Cependant, le gouvernement extorque chaque année de notre économie des millions de dollars. Il suffit, pour s'en rendre compte, de jeter un coup d'œil sur les tableaux des dépenses et des recettes. Tout cet argent provient d'une seule source. Il n'y a pas un seul dollar qui ne sorte de la poche des Canadiens et de ceux qui vivent et travaillent au Canada. Le gouvernement, bien sûr, s'attribue le mérite de redistribuer cet argent. Il fait des largesses, alors qu'en réalité il change l'argent de poche en disant: «Voyez quels braves gars nous sommes; nous vous rendons votre argent par ce moyen». Comme je l'ai déjà dit, je suis terriblement déçu et c'est pourquoi, appuyé par le député de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell), je propose:

Que tout en reconnaissant le bien-fondé de certaines mesures . . .

**M.** Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ne manque-t-il pas quelque chose? N'allez-vous pas proposer de supprimer tous les mots après «que»?

L'hon. M. Lambert: Je suis désolé, monsieur l'Orateur, mais il y a eu une petite lacune. La motion devrait se lire ainsi:

[L'hon. M. Lambert.]

Qu'on supprime tous les mots après «que» et qu'on les remplace par ce qui suit:

Tout en reconnaissant le bien-fondé de certaines mesures énoncées dans le budget, la Chambre déplore que le gouvernement n'ait pas présenté des mesures efficaces pour combattre le chômage, pour inciter les Canadiens à investir dans le développement du Canada, et pour réduire l'impôt personnel de façon à stimuler l'économie.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): N'y a-t-il pas des rédacteurs parmi vous?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): «La présidence était sur le point de signaler ce détail technique—le rapport entre l'amendement et la motion dont nous sommes saisis. Nous allons faire le nécessaire pour que cette motion prévoie la suppression de tous les mots après «que».

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, le 3 mars, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a fait inscrire au Feuilleton la question suivante:

Les revenus des ménages étant classés dans l'ordre croissant, quel pourcentage du revenu total a été perçu en 1957 et 1967 respectivement, par ceux des ménages dont les revenus étaient compris a) dans le premier quintile, b) dans le second quintile, c) dans le troisième quintile, d) dans le quatrième quintile, e) dans le cinquième quintile?

On a déposé la réponse à cette question il y a quelques semaines, et, à la grande surprise de quiconque l'a examinée, elle montrait clairement qu'au cours des dix années qui se sont écoulées entre 1957 et 1967, il n'y a pas eu de modificattion sensible de la manière dont sont répartis les revenus au Canada. Et ce, en dépit de tous les programmes prétendument destinés à modifier la répartition des revenus que se sont tant vantés d'avoir établis le parti libéral, et les conservateurs avant lui. La répartition des revenus dans ce pays reste essentiellement la même. Le journaliste Douglas Fisher a reproduit ces données telles quelles dans le journal pour lequel il travaille, en n'y ajoutant qu'un commentaire très bref, ce qui est exceptionnel chez lui. C'est là, toutefois, un cas où les faits sont explicites et se passent facilement de commentaire.

L'autre jour, au comité des finances, du commerce et des questions économiques, le président, l'honorable représentant de Don Valley (M. Kaplan) était de toute évidence agité. Il a demandé aux représentants de Statistique Canada, qui témoignaient devant le comité, de se renseigner et de déclarer si ces chiffres étaient exacts ou non. J'aimerais citer un extrait du procès-verbal de ce comité du 4 mai, à la page 8. Le député de Don Valley s'est adressé ainsi aux représentants de Statistique Canada:

• (1620)

Les renseignements que vous m'apportez ne me satisfont pas; je me rends compte que vous nous fournissez tout ce que vous avez et très certainement je suis prêt à l'accepter. Il me semble cependant que Statistique Canada n'accorde pas suffisamment d'importance à ce domaine. J'aimerais simplement vous dire que quant à moi, le fait qu'il n'y ait pas eu de meilleure répartition des revenus constitue l'une des accusations les plus graves qui aient été portées contre le gouvernement au cours des dernières années. Je crois que pour que la population fasse confiance au Parlement, il est nécessaire de faire des progrès dans ce domaine. Si cela ne paraît pas sous forme de montants d'argent mais s'il existe des programmes en vue de mieux répartir les revenus ou des services gouvernementaux dont on ne tient pas compte lorsqu'on prépare ces chiffres, Statistique Canada a la responsabilité de nous fournir ces renseignements afin que les Canadiens puissent effectivement voir ce que nous essayons de faire pour remédier à ce genre d'inégalité.